

## **TABLE DES MATIERES**

I.	REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	1
II.	COMPARAISON DES RÉSULTATS DES COMPTES SUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES.....	4
III.	EXAMEN DE DÉTAIL DE L'ÉVOLUTION DES RECETTES GÉNÉRALES.....	4
	1. Observations générales.....	4
	2. Les recettes fiscales .....	5
	a) Impôt des personnes physiques .....	6
	b) Impôt des personnes morales.....	8
	c) Impôt spécial des immeubles.....	9
	d) Impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières .....	9
	e) Impôt sur les prestations et bénéfices en capital.....	10
	f) Récupération des actes de défauts de biens (ADB).....	10
IV.	EXAMEN DE DÉTAIL DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES GÉNÉRALES.....	10
	Observations générales .....	10
	Evolution de charges entre 1998 et 2007 (sans les intérêts et les amortissements de la STEP).....	11
	1. Résultats par Services (classification administrative) .....	12
	Administration générale.....	13
	Finances .....	13
	Ecoles .....	13
	Police locale .....	14
	Génie-civil et Cadastre .....	15
	Aménagement et bâtiments .....	15
	Institutions et assurances sociales.....	16
	1110 Aide sociale .....	16
	2. Analyse spécifique de quelques centres de charges .....	17
	a) Les charges du personnel.....	17
	b) Les charges financières .....	18
	Charges des intérêts passifs de 1999 à 2008.....	21
V.	COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2008.....	22
	1. Compte de charges.....	23
	2. Compte de recettes.....	23
	3. Montants des investissements annuels sur les 10 dernières années .....	24
	Représentation graphique des indicateurs.....	26
VI.	ANALYSE .....	26
VII.	RAPPORT SUR LE RÉSULTAT DES COMPTES DES SERVICES INDUSTRIELS.....	27

# MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

( du 21 avril 2009 )

## 46 - 2006 - 2011 : Comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2008

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous présenter le message sur les résultats des comptes de la Commune et des Services industriels pour l'exercice 2008 :

### a) Comptes généraux de la Commune :

Total des revenus	Fr.	207'450'821.52
Total des charges	Fr.	207'174'016.58
<b>d'où un excédent de revenus de</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>276'804.94</u></b>

### b) Comptes des Services industriels :

Total des revenus	Fr.	13'181'740.09
Total des charges	Fr.	13'122'208.99
<b>d'où un excédent de revenus de</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>59'531.10</u></b>

Le détail des comptes des Services industriels se trouve dans le présent fascicule sur les comptes communaux (pages vertes).

## Commentaires sur le résultat des comptes 2008

### I. Remarques préliminaires

Les comptes 2008 présentent un excédent de revenus de Fr. 276'804.94 contre un excédent de charges budgétaires de Fr. 4'682'890,--.

Ce résultat présente une amélioration de Fr. 4'959'694.94 par rapport au budget. Cet excédent de revenus représente les 0,15 % du total des charges de Fr. 186'181'501,13 (imputations internes de Fr. 20'992'515.45 déduites). Les comptes 2007 s'étaient bouclés par un excédent de revenus de Fr. 2'529,90.

Il faut préciser que dans ces comptes 2008 à l'instar des comptes 2007, les références des charges totales ont été modifiées à la suite de la reprise par le Canton du réseau hospitalier fribourgeois (RHF) pour un montant de 8 mio ainsi qu'à la nouvelle répartition des charges entre le canton et les communes suite à l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008 de la RPT ( réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons)

Ce résultat s'explique par **une diminution des charges**, d'une manière globale, dans les comptes par nature suivants :

➔ **31 Biens, services et marchandises** - **0.5 mio**

➔ **36 Subventions accordées** - **2.9 mio**

et par rubrique dans les domaines suivants :

→ 259.364.00 : Participation au trafic régional	- 0.2 mio	→ 210.400.10 : Impôt à la source	+ 0.4 mio
→ 1030.351.25 : Aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées et inadaptées	- 1.7 mio	→ 210.401.00 : Impôt sur le capital des personnes morales	+ 0.2 mio
→ 1030.365.00 : Fondation pour l'aide et les soins à domicile	- 0.3 mio	→ 210.403.00 : Impôts sur les gains immobiliers	+ 0.3 mio
→ 1110.366.00 : Entretien (Aide sociale)	- 1.5 mio	→ 210.404.00 : Droits de mutations immobilières	+ 1.3 mio
→ 1110.366.10 : Loyers (Aide sociale)	- 1.0 mio	→ 210.436.10 : Récupération actes de défauts de biens	+ 0.1 mio
→ 1110.366.20 : Frais médicaux de base	- 0.4 mio	→ 202.420.00 : Comptes de banques à vue	+ 0.2 mio
		→ 220.422.11 : Portefeuille	+ 0.3 mio
		→ 231.424.00 : Vente de terrain	+ 1.0 mio

ainsi que des augmentations de recettes dans les domaines suivants :

→ 202.436.00 : Indemnités personnel accidenté et malade	+ 0.5 mio	→ 325.461.00 : Logopédie et psychologie : part. cantonale	+ 0.5 mio
→ 210.400.01 : Impôt sur le revenu des personnes physiques	+ 1.1 mio	→ 400.427.00 : Location de places, taxes d'empiètement	+ 0.1 mio

→ 401.427.00 : Produits des autorisations	+ 0.1 mio	→ 210.400.00 : Impôt sur la fortune des personnes physiques	- 0.6 mio
→ 401.434.00 : Produits des parcomètres	+ 0.1 mio	→ 210.400.30 : Impôt sur les prestations en capital	- 0.3 mio
→ 401.437.00 : Amendes de stationnement	+ 0.5 mio	→ 210.401.01 : Impôt sur le bénéfice des personnes morales	- 2.8 mio
→ 531 Châtillon : Amélioration de l'excédent de produit (+1.9 mio produits et + 0.5 mio de charges)	+ 1.4 mio	→ 210.405.00 : Impôt sur les successions	- 0.3 mio

Malheureusement, un certain nombre de **charges** ont été **supérieures** au budget dans les domaines suivants :

→ 259.364.00 : Participation au trafic régional	+ 0.2 mio	→ 420.430.00 : Pompiers Taxes d'exemption	- 0.3 mio
→ 320.351.00 : Frais facturés par l'Etat	+ 0.7 mio	→ 1110.436.00 : Assurances sociales (Aide sociale)	- 0.7 mio
→ 325.318.00 : Examens, traitements logopédiques et de psychomotricité	+ 0.3 mio	→ 1110.451.00 : Récupération Etat de Fribourg	- 1.3 mio
→ 1030.351.20 : Soins dans maisons pour personnes âgées (loi du 21.02.1980)	+ 0.1 mio	→ 1110.451.10 : Récupération pot commun du district (Aide sociale)	- 0.4 mio
		→ 1110.452.00 : Participation des services sociaux régionaux	- 0.3 mio

Ainsi qu'un certain nombre de **revenus** ont été **inférieurs** au budget dans les domaines suivants :

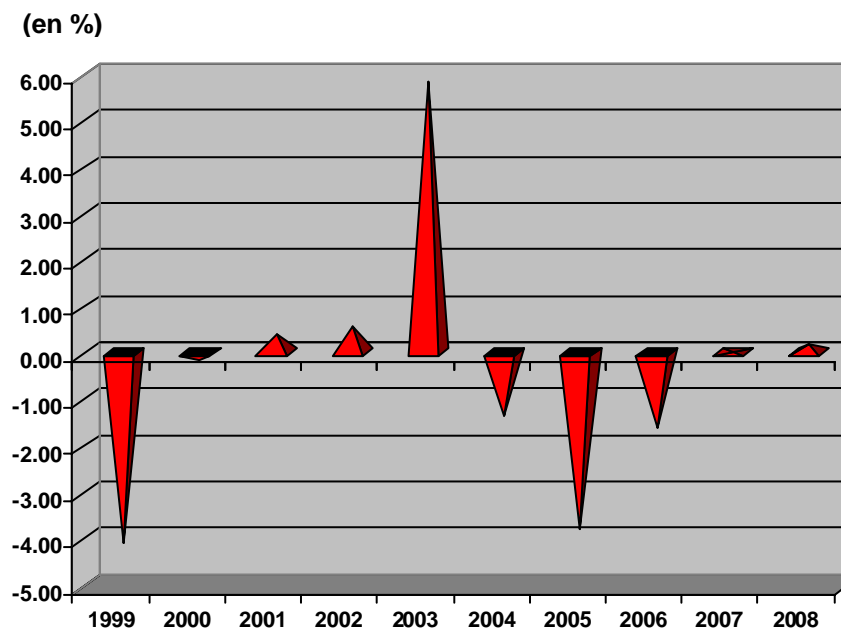
Les résultats de ces rubriques sont commentés aux pages suivantes portant sur l'examen de détail de l'évolution des recettes et de celle des dépenses.

Quant aux comptes d'investissements, ils se soldent par un total de dépenses brutes de Fr. 10'795'261.85 et un total de recettes de Fr. 16'259'340,90.

## **II. Comparaison des résultats des comptes sur les 10 dernières années**

Cette comparaison donne les résultats suivants (avant attribution aux réserves non obligatoires et amortissements extraordinaires et après déduction des imputations internes) :

1999 :	-7'163'725,38	soit les 4,13 %	des recettes
2000 :	-254'236,80	soit les 0,16 %	"
2001 :	622'477,81	soit les 0,38 %	des charges
2002 :	967'081,80	soit les 0,57 %	"
2003 <sup>1</sup> :	11'341'026,71	soit les 5,82 %	"
2004 :	-2'488'727,08	soit les 1,38 %	des recettes
2005 :	-6'964'784,19	soit les 3,80%	"
2006 :	-3'087'145,68	soit les 1.62%	"
2007 :	2'529,90	soit les 0,001 %	des charges
2008 :	276'804,94	soit les 0,15 %	"



## **III. Examen de détail de l'évolution des recettes générales**

### **1. Observations générales**

Les recettes générales ont passé de Fr. 204'097'038,-- au budget à Fr. 207'450'821.52 aux comptes, principalement par l'augmentation globale des recettes du service du génie-civil pour environ Fr. 3'000'000,--.

<sup>1</sup> Compte tenu de la dissolution de réserves comptables pour un montant de Fr. 6'632'638,--

### **Evolution par nature des recettes et comparaison au budget**

		Comptes 2008	Budget 2008	Ecart en %
40	Impôts	120'295'540	120'810'000	-0.43
41	Patentes, Concessions	310'501	289'500	7.25
42	Revenus des biens	9'565'660	7'730'040	23.75
43	Contributions, émoluments, taxes, ventes	37'543'400	33'904'360	10.73
44	Parts à des recettes sans affectation	2'126'431	2'200'000	-3.34
45	Remboursements de collectivités publiques	12'576'769	14'328'722	-12.23
46	Subventions acquises	981'273	612'308	60.26
48	Prélèvement sur les réserves	3'058'729	3'122'670	-2.05

Les revenus de la rubrique 40 "Impôts" sont inférieurs de plus 0,5 mio au budget. Cette diminution provient de fortes fluctuations à l'intérieur de cette nature de produits. La totalité des impôts sur les personnes physiques (impôts sur la fortune, le revenu, à la source, etc.) subit une augmentation de plus 0.6 mio, alors que la totalité des impôts sur les personnes morales (impôts sur le bénéfice, le capital) subit une diminution globale de plus de 2.6 mio par rapport au budget. Les explications plus détaillées se trouvent sous le point 1 "Recettes fiscales".

Les revenus de la rubrique 42 "Revenus des biens" sont en augmentation de plus de 1.8 mio par rapport au budget. Cette augmentation provient principalement de la vente du terrain à l'ACPC (école professionnelle) pour 1.4 mio, des intérêts bancaires en augmentation de 0,2 mio, de dividendes reçus supérieurs au budget de 0,3 mio et de la location de places et taxes d'empiètement ainsi que le produit de location en augmentation par rapport au budget pour plus de 0,1 mio.

Les revenus de la rubrique 43 "Contributions, émoluments, taxes, ventes" sont en augmentation de plus de 3,6 mio par rapport au budget. Cette très forte augmentation provient principalement de toutes les recettes liées à la

décharge de Châtillon qui ont bondi de plus de 1.8 mio par rapport au budget. Il faut encore relever l'augmentation des recettes par rapport au budget liés à la gestion des déchets pour 0,3 mio, ainsi que les indemnités reçues pour le personnel accidenté et malade qui a été supérieur au budget pour 0,5 mio.

Les revenus de la rubrique 45 "Remboursement de collectivités publiques" ont diminué de plus 1,7 mio. Cette réduction est due principalement à la diminution des recettes de l'aide sociale, compensée par la baisse des charges d'aides sociales.

### **2. Les recettes fiscales**

Les recettes fiscales de l'exercice 2008 ont passé de Fr. 123'680'000,-- au budget (rubriques 21 des comptes de fonctionnement) à Fr. 122'993'287.78 aux comptes (Fr. 122'536'062,90 aux comptes 2007).

Voici les principaux résultats :

	<b>Comptes 2008</b>	<b>Budget 2008</b>	<b>Différence</b>
Impôt sur la fortune	7'277'678	7'900'000	-622'322
Impôt sur le revenu	66'415'813	65'300'000	1'115'813
Impôt à la source	4'899'549	4'450'000	449'549
Impôt sur les prestations et les bénéfiques en capital	1'282'722	1'600'000	-317'278
Impôt sur le capital	3'943'238	3'750'000	193'238
Impôt sur le bénéfice	15'658'171	18'500'000	-2'841'829
Contribution immobilière	13'545'937	13'600'000	-54'063
Impôt spécial des immeubles	1'126'759	970'000	156'759
Impôt sur les gains immobiliers	920'071	600'000	320'071
Droits de mutations immobilières	3'703'285	2'350'000	1'353'285
Impôt sur les successions	270'161	600'000	-329'839
<b>Total</b>	<b>119'043'384</b>	<b>119'620'000</b>	<b>-576'616</b>

En préambule, il faut rappeler que le coefficient de l'impôt de la Commune a été ramené, par arrêté du Conseil d'Etat, de 85 ct à 77,3 ct pour les impôts 2007 et suivants. Les estimations pour l'année fiscale 2008 tiennent compte de ce nouveau coefficient, mais pour les années fiscales antérieures de celui de 85 ct. En outre ces résultats appellent les remarques particulières suivantes :

#### a) Impôt des personnes physiques

##### a.1 Impôt sur le revenu

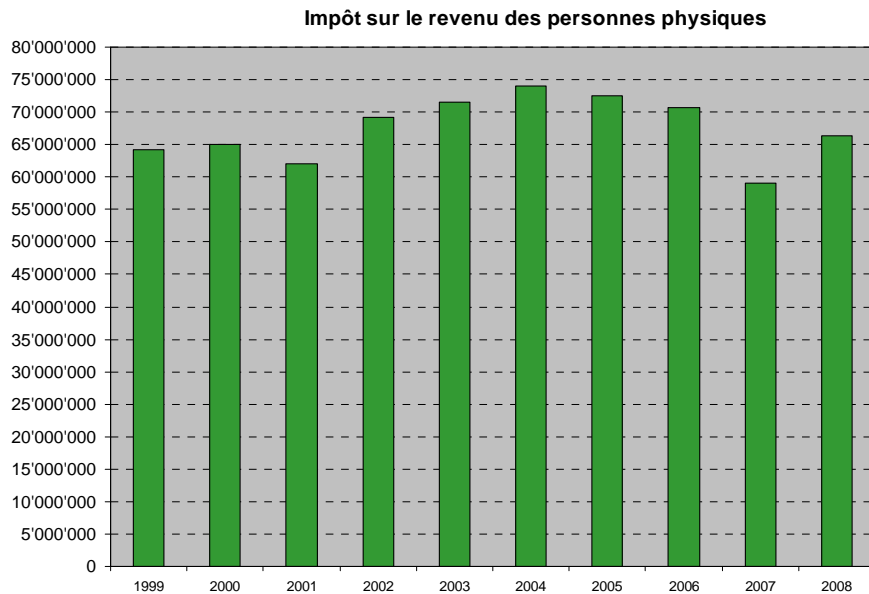
Le rendement de l'impôt sur le revenu présente une augmentation de Fr. 1'115'813,55 par rapport au budget (Fr. 66'415'813,55 contre Fr. 65'300'000,--).

	Impôt sur le revenu		
extourne provision 2006	22'000'000	67'115'813	facturations effectuées en 2007
extourne provision 2007	57'300'000	19'680'000	provision impôt 2007 à facturer
		58'920'000	provision impôt 2008 à facturer
<i><b>totaux égaux</b></i>	<b>79'300'000</b>	<b>145'715'813</b>	<i><b>totaux égaux</b></i>
<b><i>résultat du compte 2008</i></b>	<b>66'415'813</b>		

Pour rappel, depuis l'entrée en vigueur en 2001 de l'annualisation de la taxation fiscale, la facturation des impôts pour les personnes physiques est toujours en décalage pour une durée d'environ 1½ année. Le Service des finances a facturé, dans le courant de l'année 2008, le solde de l'impôt 2006, environ 23.1 mio, et les 67% de l'impôt 2007 pour environ 43.4 mio. Par conséquent, il faut effectuer des provisions pour les impôts qui restent à facturer pour l'année 2007, ainsi que pour toute l'année 2008.

Lors de l'établissement du budget 2008, le Service des finances ne disposait de la facturation complète que pour l'impôt 2005. Selon l'estimation du Service cantonal des contributions reprise par le Service des finances, il était attendu une augmentation de 0 % pour les impôts 2006 par rapport au rendement global de l'impôt 2005. Or, il y a eu une augmentation de 0,65 % entre ces deux années fiscales. Il faut aussi relever que la facturation pour l'année fiscale 2007 se base pour la première fois sur le nouveau taux communal de Fr. 0,773 au lieu de Fr. 0,85 pour les années précédentes suite à la bascule d'impôt liée à la reprise du RHF par le Canton.

Sur les dix dernières années, l'évolution de l'impôt communal sur le revenu des personnes physiques se traduit de la façon suivante :



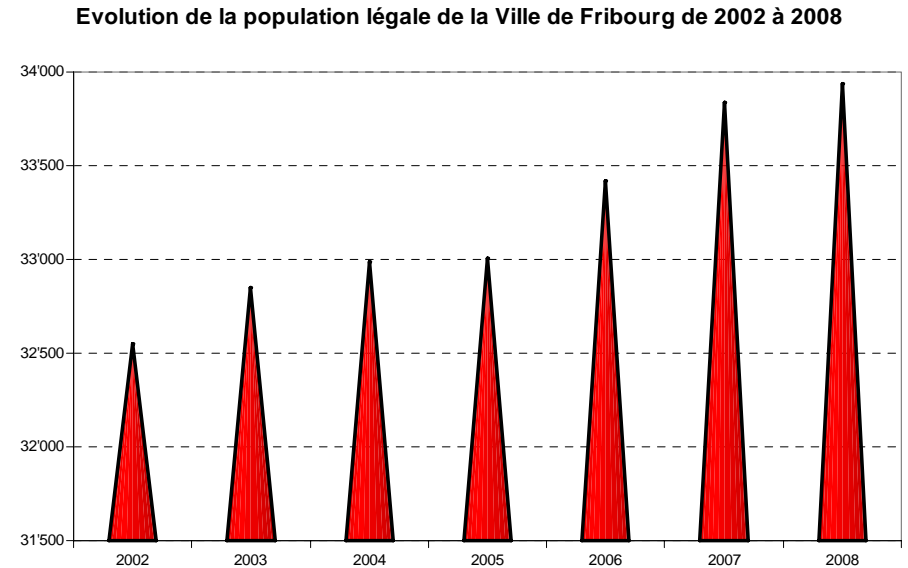
Montants comptabilisés comprenant les provisions

Alors qu'en 1998 les impôts sur le revenu de 61.5 mio couvraient le 40.86 % des charges totales de 150.5 mio (imputations internes déduites) de la Ville de Fribourg, l'impôt sur le revenu de 66 mio de 2008 ne couvrent plus que le 35,67 % des 186 mio de charges. En 10 ans, cette différence de couverture des charges par les impôts sur le revenu a diminué de plus de 5 % et a demandé à la commune de trouver d'autres ressources de l'ordre de 31 mio pour compenser cette érosion.

Cette stagnation de l'impôt est due à de multiples facteurs très difficilement cernable de manière précise, mais à la combinaison des éléments suivants :

- Diminution du taux d'imposition dès 2007 passant de Fr. 0,85 à Fr. 0.773;
- Diminutions fiscales votées par le Grand Conseil;
- Une certaine paupérisation de la population de la Ville.

Il faut relever que la population légale de la Ville est en constante augmentation depuis 2000, ainsi que le démontre le graphique ci-après.



## a.2 Impôt sur la fortune

Le rendement de l'impôt sur la fortune des personnes physiques présente une diminution de Fr. 622'321,50 par rapport au budget (Fr. 7'277'678,50 contre Fr. 7'900'000,--).



	Impôt sur la fortune		
extourne provision 2006	5'200'000	8'177'679	facturations effectuées en 2006
extourne provision 2007	7'700'000	4'650'000	provision impôt 2007 à facturer
		7'350'000	provision impôt 2008 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>12'900'000</i>	<i>20'177'679</i>	<i>totaux égaux</i>
<b>résultat du compte 2008</b>	<b>7'277'679</b>		

La facturation effective 2006 a été de 0,2 mio inférieure à l'estimation effectuée lors de l'élaboration du budget. Cette diminution se répercute par conséquent aussi sur les 2 provisions des années 2007 et 2008, pour le même montant.

## b) Impôt des personnes morales

### b.1 Impôt sur le bénéfice

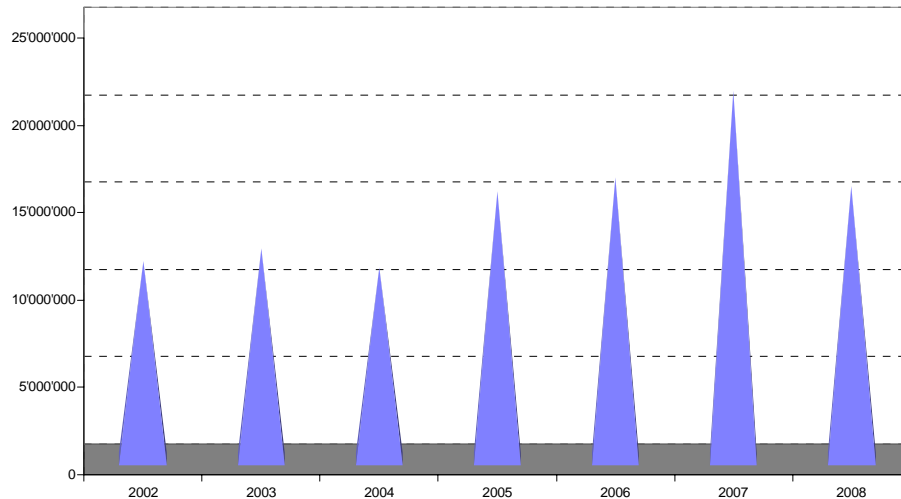
Le rendement de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales présente une diminution de Fr. 2'841'828,20 par rapport au budget (Fr. 15'658'171,-- contre Fr. 18'500'000,--).

	Impôt sur le bénéfice		
extourne provision 2006	7'000'000	18'358'171	facturations effectuées en 2006
extourne provision 2007	10'400'000	4'200'000	provision impôt 2007 à facturer
		10'500'000	provision impôt 2008 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>17'400'000</i>	<i>33'058'171</i>	<i>totaux égaux</i>
<b>résultat du compte 2006</b>	<b>15'658'171</b>		

Par analogie à la facturation de l'impôt sur les personnes physiques, celle de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales s'effectue avec un décalage de 1 ½ année. Le Service des finances a facturé, dans le courant de l'année 2008, le solde de l'impôt 2006, environ 10 mio, et une partie de l'impôt 2007 pour environ 7.9 mio soit un montant global de 18.3 mio. Par conséquent, le Service des finances a effectué l'extourne des provisions comptabilisées dans les comptes 2007 et a provisionné les montants estimés des impôts encore à facturer pour l'année 2007 et 2008.

En outre, la volatilité du rendement de cet impôt est largement supérieure à celui de l'impôt sur les personnes physiques. Les bénéfices des sociétés fluctuent de façon très importante d'une année à l'autre, en fonction de la conjoncture. Ainsi, le rendement de l'impôt 2006 a été inférieure de plus de 2 mio à la prévision faite lors de l'établissement du budget 2008. En effet, celui-ci ne tenait pas compte du fait qu'en 2007 et 2008, de grandes sociétés financières ne paieraient plus d'impôt sur le bénéfice, suite à des pertes abyssales pour les années 2007 et 2008. Ce fait entraîne la diminution des revenus de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales pour 2007 et aussi pour 2008.

### Impôt sur le bénéfice des personnes morales



Alors qu'en 1998 l'impôt sur le bénéfice de 3 mio couvrait le 2 % des 150.5 mio de charges, l'impôt sur le bénéfice 2008 de 15,7 mio couvre le 8,4 % des 186 mio des charges. Cette augmentation de plus de 6 % représentant un montant de l'ordre 12 mio permet de compenser en partie l'érosion constatée dans la couverture des charges par l'impôt sur le revenu. Cette augmentation s'explique en partie pour les raisons suivantes :

- Nouvelles sociétés taxées
- Conjoncture économique favorable jusqu'en 2007

#### b.2 L'impôt sur le capital

Le rendement de cet impôt est stable dans le temps. Les comptes 2008 bouclent avec un montant de Fr. 4'085'828, soit Fr. 785'828,-- de plus que le budget qui est de Fr. 3'300'000,--.

	Impôt sur le capital		
extourne provision 2005	2'300'000	3'535'828	facturations effectuées en 2007
extourne provision 2006	3'200'000	2'450'000	provision impôt 2006 à facturer
		3'600'000	provision impôt 2007 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>5'500'000</i>	<i>9'585'828</i>	<i>totaux égaux</i>
<b>résultat du compte 2007</b>	<b>4'085'828</b>		

Suite à l'imposition de la BCF dès 2007, le montant prévu d'impôt sur le capital soit environ 0.6 mio a été intégré dans les provisions pour 2007, ce qui explique l'augmentation des revenus de cet impôt.

#### c) Impôt spécial des immeubles

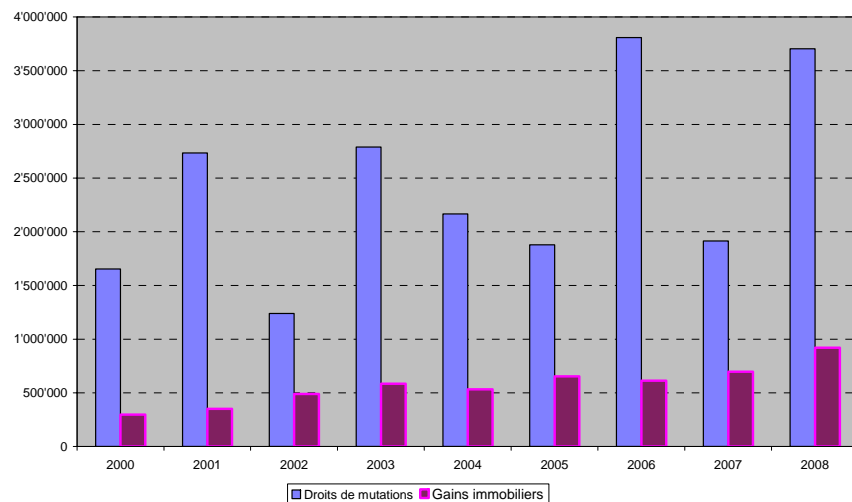
Cet impôt est facturé sur la base de la valeur fiscale des immeubles appartenant aux sociétés, associations et fondations, retenue dans la taxation ordinaire. Le budget de Fr. 970'000,-- avait été estimé sur la base de la moyenne des 5 dernières années.

#### d) Impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières

Le rendement de l'impôt sur les gains immobiliers 2008 de Fr. 920'071,30 largement supérieur aux comptes 2007 qui présentaient un solde de Fr. 697'303,50.

Le rendement de l'impôt sur les droits de mutations immobilières, Fr. 3'703'284.85, est largement supérieur au budget, de Fr. 2'350'000,--, qui avait été élaboré sur la base de la moyenne des comptes des 5 dernières années. Cet impôt est assez volatil (Fr. 1'914'240.35 en 2007 et Fr. 3'808'462,-- en 2006), très fluctuant en fonction des différentes transactions immobilières s'effectuant sur le territoire communal.

#### Impôt sur les droits de mutations immobilières et les gains immobiliers



#### e) Impôt sur les prestations et bénéfices en capital

Cet impôt dépend du nombre et du montant de capitaux versés à des privés dans le cadre du 2ème et 3ème pilier de prévoyance. Cette rubrique intègre aussi les soustractions fiscales facturées aux contribuables.

#### f) Récupération des actes de défauts de biens (ADB)

La volonté du Conseil communal de rechercher tous les ADB et de trouver un arrangement de paiement avec les débiteurs revenus à meilleure fortune porte ses fruits. En effet, en 2008, le montant de Fr. 902'390.75 (budget : Fr. 800'000,-) a été encaissé et des arrangements de paiement sur un moyen terme devraient encore permettre d'encaisser des montants conséquents pour les prochaines années.

## IV. Examen de détail de l'évolution des charges générales

### Observations générales

Les charges générales de l'exercice 2008 sont passées de Fr. 208'779'928,- au budget à Fr. 207'174'016.58 aux comptes. La diminution de charge vient en premier lieu des réductions de toutes les charges de l'aide sociale pour un montant 2 mio

### Evolution par nature des charges par rapport au budget

		Comptes 2008	Budget 2008	Ecart en %
30	Charges de personnel	53'456'393	53'046'530	0.77
31	Biens, services et marchandises	25'417'337	25'981'643	-2.17
32	Intérêts passifs	7'576'500	7'460'600	1.55
33	Amortissements	12'618'250	11'340'190	11.27
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques	52'640'059	52'886'067	-0.47
36	Subventions accordées	33'524'913	36'483'460	-8.11
38	Attributions aux réserves	948'050	482'000	96.69

L'analyse des charges par nature démontre une bonne maîtrise globale des charges internes de la Commune. Il faut relever que les charges du personnel englobent la provision pour risque juridique de Fr. 258'000,- liée à la question de l'indexation 2008.

Malgré l'augmentation des coûts d'honoraires et prestations de service due aux examens logopédiques et de psychomotricité pour 0,3 mio et aux frais facturés par les tiers à la décharge de Châtillon pour 0,225 mio, la rubrique par nature 31 "Biens, services et marchandises" est encore inférieure au budget 2008 de plus 0,55 mio.

L'écart au niveau de la rubrique 33 "Amortissements" s'explique par l'augmentation des taxes de raccordements aux égouts qui permettent un

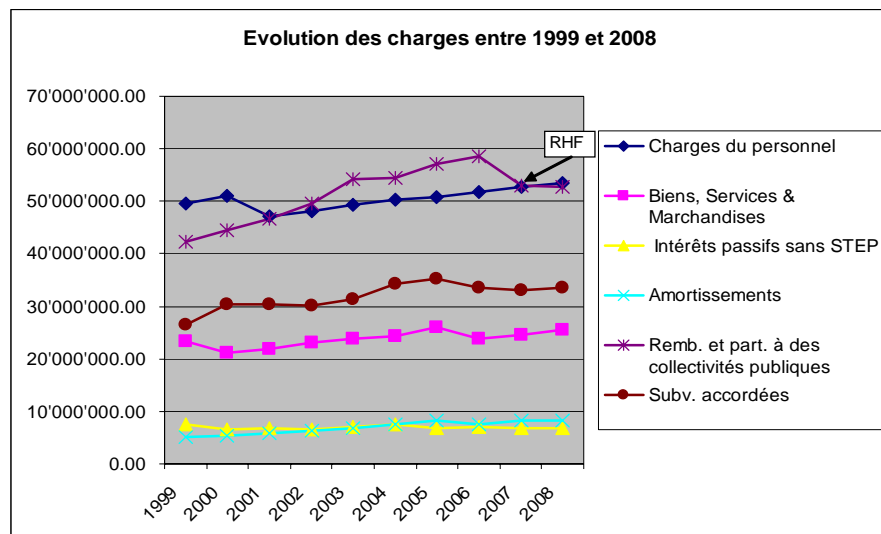
amortissement supplémentaire des investissements liés aux canalisations pour 1,1 mio.

La diminution de la rubrique 35 "Remboursements et participation à des collectivités publiques" de 0,2 mio s'explique par une forte diminution de 0,8 mio des charges facturées par le canton et par une augmentation de la taxe de la Confédération pour l'assainissement des sites contaminés pour un montant de 0,6 mio. Ce montant est compensé par la taxe facturée aux clients de la décharge qui a augmenté aussi de 0,6 mio.

En ce qui concerne les subventions accordées, on constate une diminution des montants alloués à l'aide sociale, comme expliqué ci-dessus ainsi qu'une réduction des coûts par rapport au budget pour la fondation pour l'aide et les soins à domicile.

L'augmentation de l'attribution aux réserves est due à la réserve de la remise en état de Châtillon.

### **Evolution de charges entre 1998 et 2007 (sans les intérêts et les amortissements de la STEP)**



Pour rappel, dès 2007, le Canton de Fribourg a repris toutes les charges des hôpitaux en instituant la mise en réseau des hôpitaux régionaux et de l'Hôpital cantonal. Cette réforme a permis de diminuer les charges de la rubrique 35 "Remboursements et participations à des collectivités publiques" de l'ordre de 8 mio. Afin de compenser les conséquences financières de cette réforme (charges supplémentaires pour le Canton, charges en moins pour les communes), la Commune de Fribourg s'est vu diminuer son coefficient d'impôt de 85 ct à 77,3 ct.

Il faut remarquer que cette année la rubrique précitée "Remboursements et participations à des collectivités publiques" est en stagnation pour la première fois depuis des décennies. La péréquation horizontale intercommunale actuelle coûte plus de 6,5 mio de francs par année à la Ville, c'est-à-dire, que la Ville prend ce montant à sa charge en lieu et place des autres communes ayant des ressources financières moins bonnes.

Cette situation devrait changer dès la mise en place de la nouvelle péréquation intercommunale prévue en 2011 et qui devrait tenir compte des charges de ville-centre. Le Conseil communal est conscient de la difficulté politique de la mise en place de cette nouvelle péréquation, plus équitable. Le soutien des députés de la Ville et du Conseil général est indispensable au succès de cette démarche.

L'analyse des autres charges démontre que toutes les charges non liées sont bien maîtrisées.

Le graphique démontre aussi que les subventions accordées sont en recul depuis 3 ans.

### **1. Résultats par Services (classification administrative)**

L'examen de détail démontre également quelques mouvements relativement sensibles dans les divers Services communaux (y compris également quelques postes de recettes).

	Comptes 2008		Budget 2008		Variation nette budget/comptes
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Amélioration Aggravation (-)
Adm générale	8'501'568.31	998'074.50	8'474'182.00	1'223'105.00	-252'417
Finances	22'554'754.24	129'222'609.87	22'244'079.00	128'079'520.00	832'415
Ecoles	50'811'306.35	6'239'544.30	49'489'192.00	5'654'970.00	-737'540
Police locale et Circulation	7'577'319.89	11'415'891.98	7'748'554.00	10'632'993.00	954'133
Génie-civil et Cadastre	34'497'832.30	23'418'623.31	33'322'600.00	20'455'740.00	1'787'651
Aménagement et Bâtiments	18'936'004.45	19'261'445.00	19'129'510.00	19'077'880.00	377'071
Informatique	2'200'209.48	2'200'209.00	2'243'300.00	2'354'140.00	-110'840
Culture et Tourisme	4'609'242.65	176'003.55	4'655'559.00	176'050.00	46'270
Sports	3'966'172.41	1'012'202.85	3'492'191.00	1'072'500.00	-534'279
Institutions et assurances sociales	33'080'627.55	1'358'973.40	35'060'899.00	1'262'140.00	2'077'105
Aides sociales	18'120'387.40	11'894'386.13	20'528'094.00	13'894'500.00	407'593
Tutelles et Curatelles	2'318'591.55	252'857.63	2'391'768.00	213'500.00	112'534
Total	207'174'016.58	207'450'821.52	208'779'928.00	204'097'038.00	4'959'695

### Les imputations internes

En premier lieu, il faut rappeler que toutes les rubriques d'imputations internes xxx.390.xx et xxx.490.xx se compensent entre le débit et le crédit et n'influencent en aucun cas le résultat net de l'exercice.

Ces imputations internes permettent d'introduire une approche de comptabilité analytique dans les services, afin de mieux voir le prix de revient de chaque service.

### Administration générale

#### Conseil communal

100.351.00 Agglo. frais de fonctionnement

L'augmentation des charges provient du fait que la participation du Canton a passé de Fr. 100'000,-- en 2007 à Fr. 25'000,-- en 2008, et celle de la Confédération de Fr. 35'000,-- en 2007 à Fr. 0,-- en 2008.

#### Secrétariat de Ville

110.431.00 Emoluments de chancellerie

Cette rubrique résultant d'une estimation, l'encaissement des émoluments a été supérieur à la prévision.

#### Contrôle des habitants

111.310.10 Achat matériel : cartes d'identité et passeports

111.435.00 Ventes de cartes d'identité et passeports

Après une augmentation importante de 2003 à 2004, la délivrance de cartes d'identité et de passeports a régulièrement diminué les années suivantes. En 2008, cette diminution s'est poursuivie.

### Finances

#### Personnel communal : charges sociales diverses

201.301.00 Risque juridique : indexation 2008 montant total à verser

Au moment du bouclage des comptes, le recours devant le préfet de la Sarine n'étant pas encore traité, le montant dû aux employés en cas d'annulation de la décision du Conseil général de n'indexer les salaires 2008 qu'à partir de la moitié de l'année, a été provisionné.

#### Personnel communal : indemnités d'assurances

202.436.00 Indemnités personnel accidentés

Cette rubrique dépend du nombre d'accidents et de maladies pris en charge par les assurances pertes de gain maladie (délai d'attente de 90 jours) et accidents- Suite à la suppression en 2008 de l'assurance perte de gain

maladie, les comptes 2008 enregistre encore les versements dus par l'assurance pour des sinistres ayant eu lieu avant la résiliation du contrat.

### **Impôts**

210.329.00 Intérêts rémunérateurs et escomptes sur acomptes

210.421.00 Pénalités et intérêts de retard

La prévision des intérêts rémunérateurs ou des intérêts de retard est très difficile à évaluer et dépend du versement ou non des acomptes d'impôts par les contribuables.

### **Intérêts actifs**

220.420.00 Comptes de banque à vue

L'augmentation des taux des placements à court terme ainsi que la gestion rigoureuse des liquidités ont permis d'augmenter ces revenus de manière substantielle.

### **Autres recettes**

231.424.00 Ventes de terrain

Le budget 2008 tenait compte de la vente du terrain à la banque E. de Rothschild qui a été finalement encaissée en 2007. Le montant encaissé en 2008 concerne la vente de terrain à l'ACPC (école professionnelle) voté par le Conseil général le 25 juin 2007.

### **Ecoles**

#### **Bourses d'études**

302.460.00 Apprentissages, degré secondaire et supérieur : subvention fédérale

L'écart de Fr. 79'560,-- est la conséquence du fait que, par le passé, les versements de l'Etat se faisaient par avance. Lors des versements opérés généralement en janvier, ils ont toujours été traités sur les comptes de l'année précédente. Dans la mesure où, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les bourses d'études ont été reprises dans leur intégralité par le Canton, aucun versement

ne nous est parvenu en janvier 2009, que ce soit pour les bourses 2008 (montant figurant aux comptes 2007) ou les bourses 2009.

### **Ecoles primaires**

320.351.00 Frais facturés par l'Etat

En ce qui concerne les frais facturés par l'Etat, l'écart de Fr. 688'561,45, soit 4.39%, s'explique pour l'essentiel par une augmentation générale du coût/classe au pot commun. En effet, avec une diminution d'environ 5 équivalents classe, le chiffre de Fr. 15'700'000,-- semblait plus que réaliste en comparaison du budget 2007 (Fr. 16'100'000,--). Il reste cependant toujours difficile d'élaborer un budget précis en la matière en raison d'un nombre de facteurs fluctuants qui ne dépendent pas uniquement de la gestion communale, mais de l'ensemble des classes du canton et des mesures d'aides (appuis pédagogiques, etc.) mises en place par la DICS.

320.451.00 Participation Etat : requérants d'asile

Suite à une décision de la Direction de l'instruction publique, les frais de fonctionnement concernant les requérants ne sont plus pris en charge intégralement par l'Etat, de sorte qu'un montant a dû être remboursé en 2008; la Ville se retrouve avec un produit négatif de Fr. 17'240,75.

### **Logopédie, psychologie et psychomotricité**

325.318.00 Examens, traitements logopédiques et de psychomotricité

325.461.00 Participation cantonale

Comme relevé dans le message des comptes 2007, « s'agissant de la participation cantonale, le montant prévu au budget 2007 correspondait à ce qui était habituel avant l'incidence de la RPT. Or, le canton a procédé à deux versements correspondant à la subvention 2006 et la subvention 2007, alors que le versement de la subvention 2007 était attendu en 2008 et dès lors, aurait dû en principe figurer seulement aux comptes 2008 ». Or lors de l'établissement du budget 2008, la question du versement de la subvention à la Ville ou au prestataire (Flos Carmeli) n'était pas connue. L'option choisie est celle du prestataire. Cette option a conduit à un dépassement des charges compensé par une forte augmentation des recettes. Le gain global par rapport au budget est d'environ Fr. 190'000,--.

### **Service dentaire**

341.351.00 Soins donnés par le Canton  
341.436.00 Contributions des parents

Les écarts de respectivement Fr. 158'888.00 (charges) et de Fr. 134'604.85 (recettes) s'expliquent comme pour l'année 2007 par une augmentation du nombre de contrôles et traitements dentaires. La charge communale a dès lors augmenté en conséquence et il en va de même pour ce qui est de la participation des parents.

### **Police locale**

#### **Administration**

400.427.00 Location de places, taxes d'empiètement

Ces recettes proviennent essentiellement des taxes d'empiètement pour chantiers, terrasses, éventaies de magasins, réclames mobiles, appareils Selecta et locations de places pour des manifestations. Plusieurs chantiers importants ont occasionné des empiètements beaucoup plus importants en surface et en durée qu'annoncé. C'est notamment le cas de l'Ilot du Comptoir, de Quartet+ et des Galeries du Rex.

#### **Police des parcs**

401.437.00 Amendes de stationnement

Cet écart conséquent de 20,5% est essentiellement dû à une forte augmentation des jours de contrôles effectifs des agents de surveillance par rapport à 2007, soit 341 jours supplémentaires correspondant à une augmentation de 30%. A noter qu'en 2007, 4 agents de surveillance avaient démissionné simultanément, ce qui avait induit une période importante de vacance. Un autre agent a connu durant l'année 2007, un grave problème de santé ayant conduit à une absence prolongée.

#### **Service du feu**

420.430.00 Taxe d'exemption

Comme la taxe d'exemption de 0,8 % est fixée en pourcent de la cote d'impôt communal ordinaire, avec un montant minimum et un montant maximum, les différentes réformes de lois fiscales et une certaine paupérisation de la population de la Ville ont affecté directement le principal paramètre, à savoir

les impôts communaux, ce qui, par effet de dominos, a diminué les recettes de cette taxe. Elle est passée de 1,6 mio en 2003 à 1,38 mio en 2006, soit une diminution de 13,5 % en 3 ans.

### **Génie-civil et Cadastre**

#### **Places de parc publiques**

521.332.00 Amortissements investissements

Les travaux pour les places de jeux votés lors du budget ont été effectués en 2008 et sont amortis avec le prélèvement à la réserve "Aménagements de places de parc publiques".

#### **Déchets**

530.434.01 Taxes de déchets

La dernière taxe de base facturée pour l'année fiscale 2006 a été supérieure de Fr. 50'000,- à l'année fiscale 2005 qui était le montant de base connu lors de l'établissement du budget. Les estimations pour les années fiscales 2007 et 2008 ont tenu compte de cette augmentation, ce qui explique la différence entre le budget et les comptes.

530.435.00 Vente de matériel récupéré

L'écart s'explique pour deux raisons :

1. Il a été réalisé une recette supplémentaire (ristourne) sur une récupération du verre effectuée dans les années 2005 et 2006 grâce à un changement sur le taux de récupération fixé par VetroSwiss (organisme officiel qui fixe les taux pour la récupération du verre).
2. La récupération du papier et de la ferraille s'est faite dans d'excellentes conditions financières durant les 9 premiers mois de l'année.

### **Décharge de Châtillon**

531.350.01	<u>Taxe Confédération pour ass. sites contaminés</u>
531.434.00	<u>Taxes de décharge</u>
531.434.02	<u>Taxe Confédération (OTAS) facturée aux clients</u>

Il a été réceptionné 75'470 tonnes de déchets au lieu des 45'000 tonnes prévues pour le budget.

Il en résulte une augmentation dans les recettes (531.434.00 et 531.434.02) et une augmentation dans les dépenses (531.350.01, taxe Confédération à verser en fonction des tonnes réceptionnées).

### **Aménagement et bâtiments**

#### **Aménagement**

620.318.00	<u>Etudes et projets</u>
------------	--------------------------

La rubrique a été utilisée pour payer les factures relatives aux études du PAD "Planche Inférieure" pour un montant de Fr. 66'101,-.

La prise en charge de ce montant sera traitée lors des discussions à venir entre la Ville et les SI, étant précisé qu'une nouvelle démarche urbanistique devra être projetée, suite à l'abandon du projet issu de la procédure lancée en 1996.

#### **Cimetière**

622.435.01	<u>Abonnements de longue durée</u>
------------	------------------------------------

Mises à part les raisons économiques et le fait que les familles successorales investissent moins qu'auparavant, les surfaces des décorations exécutées pour les tombes diminuent par rapport au nombre d'inhumations de corps qui sont nettement moins nombreuses, cela au profit des tombes de types cinéraires (urnes). Ces surfaces plus petites influencent directement les recettes des abonnements de longue durée et en moindre mesure celles des abonnements annuels. Durant l'année 2008, peu de familles ayant des concessions nouvelles ont contracté un abonnement d'entretien de longue durée, ce qui diminue sensiblement les recettes. Grâce à l'augmentation des tarifs au 1er janvier 2009, les revenus découlant des contrats devraient se stabiliser.

### **Sports**

913.314.00	<u>Entretien par des tiers (Patinoire)</u>
------------	--

Un rapport détaillé présentant une dépense imprévisible et urgente pour la réparation de l'horloge de la patinoire aura été présenté au Conseil général le 27 avril 2009.

### **Institutions et assurances sociales**

#### **Contribution selon les dispositions légales**

1030.351.25	<u>Aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées et inadaptées</u>
-------------	--

Les budgets sont constitués à 80% par les acomptes dus pour l'année concernée et à 20% par le remboursement des soldes des années précédentes. L'Etat nous communique ainsi un montant sensé correspondre, approximativement, aux dépenses totales.

Or, lors de l'établissement du budget 2008, le Canton est parti sur ces mêmes principes mais en omettant de retenir que :

- a) en 2007, il existait encore un financement par l'OFAS, qui a pris fin ;
- b) en 2008, le financement devrait tenir compte de la nouvelle RPT dans ce secteur ;
- c) un certain retard pour le remboursement des années précédentes avait été accumulé, qui a été comblé en 2008.

Ces éléments expliquent l'importante différence en budget et comptes, en notre faveur.

1030.365.00	<u>Fondation pour l'aide et les soins à domicile</u>
-------------	--

La Fondation fait des projections des besoins virtuels pour établir ses budgets. En 2008, les demandes effectives ont de nouveau été inférieures aux besoins estimés.



## **Participation communale aux PET**

### 1054.301.00 Traitements personnes en fin de droit

Des ressources plus élevées ont été encaissées sous la rubrique 1054.452.00, en plus du subside versé par la Bourgeoisie pour Fr. 100'000,--. L'OCOT a vendu des journées d'encadrement à la Commune de Marly pour le Chantier écologique (Fr. 40'561,40) et à l'entreprise Tekhne SA dans le cadre du chantier de l'ACPC (Fr. 37'600,-- : mise à disposition de patrouilleurs pour assurer la sécurité des abords du chantier). En tenant compte de ces Fr. 78'161,40, le budget est tenu.

## **1110 Aide sociale**

Le montant de l'aide financière remise aux bénéficiaires de l'aide sociale a continué de diminuer en 2008, et de manière plus sensible que prévu au budget (moins 2,4 mio, y compris le contentieux d'assurance-maladie). Les diverses récupérations auprès de l'Etat et le pot commun de district ainsi que les remboursements des assurances sociales ont logiquement suivi le même chemin (moins 2,4 mio). Dans ce dernier montant sont compris les remboursements individuels des débiteurs du SASV, lesquels s'inscrivent en hausse régulière (Fr. 760'000,-- en 2008).

Les prévisions budgétaires en matière d'aide sociale sont toujours difficiles, tant les facteurs sont nombreux et chaque situation traitée au cas par cas. Concernant le contentieux LAMal, il a encore augmenté en 2008 pour atteindre 2,4 mio. La Commune n'a presque aucune prise sur ces dernières dépenses, dans la mesure où elle ne peut que rembourser les prestations impayées présentées par les assureurs.

## **2. Analyse spécifique de quelques centres de charges**

### **a) Les charges du personnel**

Les charges du personnel se sont élevées en 2008 à Fr. 53'456'392,90 contre Fr. 53'046'530,-- au budget (écart de +0.77%) et à Fr. 52'636'196,70 aux comptes 2007. Ce résultat prend en compte une réserve de Fr. 258'000,-- relative à l'indexation 2008. Il explique près des deux-tiers du dépassement budgétaire. Hormis ce montant l'écart entre compte et budget est de (+0.29%).

Il y a, dans certains comptes, des différences significatives qui s'expliquent ainsi :

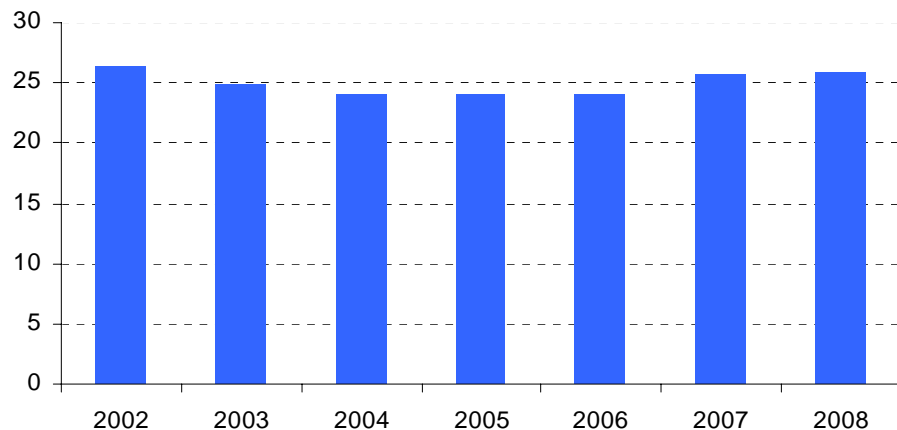
Excédent de dépenses : lors d'absences de longue durée, il y a régulièrement lieu d'engager temporairement du personnel. Celui-ci n'est évidemment pas inscrit au budget et conduit à des dépassements. Cette situation peut également apparaître lorsqu'une convention de départ est établie entre un collaborateur et le Conseil communal. Il existe également des situations où l'absence prolongée conduit à des cas d'invalidité ou des départs en retraite. Là encore, la bonne marche du service ne permet pas d'attendre et de nouveaux engagements sont nécessaires, alors même que l'ancien contrat n'est pas encore échu. Tel est, par exemple, le cas des comptes 900.301.00, 913.301.00, 1050.301.00.

Diminution de dépenses : dans d'autres situations il a des réductions de taux d'activité limitées dans le temps, voire définitives lors de cas AI. Toutefois, le poste n'est pas immédiatement renouvelé, afin de voir s'il est possible d'envisager une réduction d'effectif. Il y a alors des écarts significatifs entre budget et comptes, dans l'attente que le poste soit repourvu ou supprimé. Tel est, par exemple, le cas des comptes 621.301.00 ou 622.301.00.

Ce résultat d'ensemble est très satisfaisant et démontre la maîtrise des charges du personnel, grâce aux efforts entrepris depuis plusieurs années par le Conseil communal. Il montre encore que la politique du personnel mise en place fonctionne bien. L'analyse de chaque poste avant son renouvellement a permis des diminutions à certains endroits, tout en renforçant les équipes là où cela était nécessaire. Le rapport de gestion complète les informations sur le sujet.

La part des charges du personnel relativement aux charges globales de l'exercice est de 25.8% contre 25.7% en 2007.

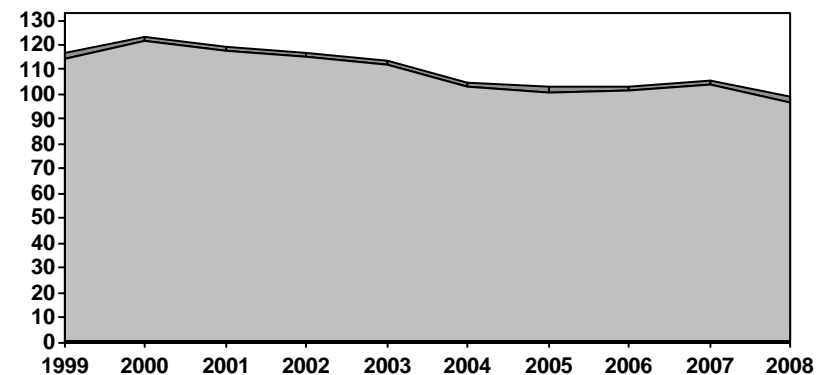
**Charges du personnel en % des charges globales de l'exercice**



Année	Montant	% des charges totales
1999	206'200'000	114.13
2000	220'900'000	121.12
2001	208'750'000	116.86
2002	209'500'000	114.54
2003	220'250'000	111.21
2004	210'000'000	102.79
2005	212'750'000	100.56
2006	217'260'000	100.89
2007	211'777'000	103.49
2008	200'280'000	96.67

\*) Nouvelle référence des totaux de charges due au RHF

**en % des charges totales**



**b) Les charges financières**

**b.1 La dette publique**

La dette publique brute s'élève, au 31 décembre 2008, à Fr. 200'280'000.--, les emprunts STEP et Châtillon compris, soit Fr. 5'919.-- par habitant (33'836 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2008, dernière statistique de la population reconnue par arrêté du Conseil d'Etat).

Comme le démontre le tableau ci-dessous, le poids de la dette publique brute est pour la première fois depuis une décennie passée en dessous de 100% des charges totales et est en très forte diminution, malgré la nouvelle référence des totaux de charges due au RHF.

Quant à la dette publique nette (dette publique brute moins le total des liquidités au 31 décembre 2008 de Fr. 40'919'460.43 et les fonds avec trésorerie de Fr. 2'206'376.85), elle est de Fr. 157'154'162.72.

Les emprunts suivants ne sont pas financés par le ménage communal, mais par des taxes spéciales, à savoir :

STEP	Fr.	18'500'000.00
Décharge de Châtillon	Fr.	6'100'000.00
<b>soit au total</b>	<b>Fr.</b>	<b>24'600'000.00</b>

En retranchant ces montants de la dette publique nette de Fr. 157'154'162.72, on obtient la dette nette à charge du compte de fonctionnement de **Fr. 132'554'162.72**, soit les 63.98 % des charges totales, ou Fr. 3'917,-- par habitant.

#### Dette nette à charge du compte de fonctionnement

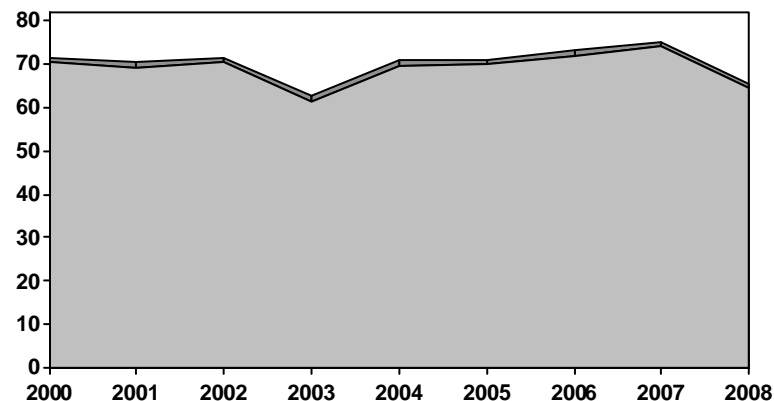
Voici son évolution de 2000 à 2008 :

Année	Montant	% des charges totales
2000	127'378'637	69.84
2001	123'041'076	68.88
2002	127'857'628	69.90
2003	120'900'279	61.05
2004 *)	141'458'780	69.24
2005	146'790'830	69.39
2006	158'105'153	73.42
2007 **)	150'778'942	73.68
2008	132'554'162	63.98

\*) Il faut relever que jusqu'aux comptes 2003, les emprunts de Sémiramis étaient soustraits pour calculer la dette nette. Dès les comptes 2004, les charges d'emprunts de Sémiramis sont comptabilisés dans la rubrique ordinaire des intérêts passifs.

\*\*\*) Nouvelle référence des totaux de charges due au RHF

#### en % des charges totales



Rappelons ici que le Service des communes calcule la dette en diminuant le montant de Fr. 157'154'162,-- des placements du patrimoine financier, soit une diminution de Fr. 37'539'526,--, ce qui amène la dette nette selon le Service des communes de Fr. 119'614'636,52, soit Fr. 3'535,-- par habitant.

Quant au détail complet des emprunts communaux au 31 décembre 2008, il est le suivant :

	Montant initial de l'emprunt	Montant remboursé	Capital au 31.12.2008	Intérêts passifs 2008
<b>Prêts des Fonds centraux de compensation :</b>				
2001-25.09.2009, 3,7 %	10'000'000	0	10'000'000	370'000
<b>Prêts de la SUVA :</b>				
1998-26.06.2008, 3,75 %	8'000'000	8'000'000	0	300'000
1998-30.06.2008, 3,75 %	10'000'000	10'000'000	0	375'000
1999-16.02.2009, 3,375 %	10'000'000	0	10'000'000	337'500
	<b>38'000'000</b>	<b>18'000'000</b>	<b>20'000'000</b>	<b>1'382'500</b>
<b>Prêts divers :</b>				
AXA-Winterthur-Vie				
2000-17.03.2010, 4,35 %	15'000'000	0	15'000'000	652'500
Kommunal Kredit Austria AG				
2000-25.05.2008, 4,58 %	3'250'000	3'250'000	0	148'850
UBS SA				
2001-31.03.2011, 4,03 %	11'520'000	240'000	11'280'000	468'293
Landesbank Saar				
2001-01.06.2009, 3,94 %	6'000'000	0	6'000'000	236'947
Kommunalkredit Austria AG				
2001-02.05.2011, 3,85 %	10'000'000	0	10'000'000	385'000
SwissLife (anc. La Suisse)				
2002-09.04.2010, 4,05 %	5'000'000	0	5'000'000	202'500
SwissLife (anc. La Suisse)				
2001-01.03.2011, 4,05 %	5'000'000	0	5'000'000	202'500
PostFinance (anc. SwissLife)				
2002-30.05.2012, 3,92 %	2'000'000	0	2'000'000	78'400
Europ. Hypothekenbank				
2002-14.06.2010, 3,7 %	3'000'000	0	3'000'000	111'000
PostFinance (anc. SwissLife)				
2003-04.02.2013, 2,7 %	10'000'000	0	10'000'000	270'000
Allianz Suisse				
2003-22.04.2013, 3,05 %	10'000'000	0	10'000'000	304'153
Allianz Suisse				
2004-19.03.2014, 2,77 %	5'000'000	0	5'000'000	138'500
Bayerische Landesbank				
2004-18.08.2014, 3,04 %	3'000'000	0	3'000'000	90'693
PostFinance (anc. SwissLife)				
2003-23.05.2013, 2,88 %	10'000'000	0	10'000'000	288'000
<i>à reporter</i>	<i>98'770'000</i>	<i>3'490'000</i>	<i>95'280'000</i>	<i>3'577'336</i>

	Montant initial de l'emprunt	Montant remboursé	Capital au 31.12.2008	Intérêts passifs 2008
<i>report</i>	<i>98'770'000</i>	<i>3'490'000</i>	<i>95'280'000</i>	<i>3'577'336</i>
PostFinance				
2005-17.01.2015, 2,53 %	7'000'000	0	7'000'000	177'100
Dexia Municipal Agency				
2005-17.01.2013, 2,39 %	12'000'000	0	12'000'000	286'800
AXA-Winterthur-Vie				
2005-15.06.2015, 2,19 %	10'000'000	0	10'000'000	219'000
Dexia Municipal Agency				
2005-04.08.2015, taux"Libor"	10'000'000	0	10'000'000	303'333
Pensionskasse Post				
2006-31.03.2016, 2,79%	5'000'000	0	5'000'000	139'500
Crédit Suisse Group SA				
2008-30.06.2012, 3,38%	10'000'000		10'000'000	9'150
Châtillon: int. selon plan amortis.				156'600
Extourne intérêts courus 2007				-3'910'777
Intérêts courus 2008				3'623'865
	<b>152'770'000</b>	<b>3'490'000</b>	<b>149'280'000</b>	<b>4'581'907</b>
<b>Autres prêts destinés à des buts spéciaux à financement séparé :</b>				
<b>Constr. nouvelle STEP :</b>				
PostFinance				
2005-17.01.2015, 2,53 %	1'000'000	0	1'000'000	25'300
Landesbank Saar				
2001-01.06.2009, 3,94 %	4'000'000	0	4'000'000	158'147
Pax- Assurances				
25.03.2002-25.03.2010, 4 %	10'000'000	0	10'000'000	400'000
Europ. Hypothekenbank				
2002-06.11.2010, 2,97 %	6'000'000	0	6'000'000	178'200
Extourne intérêts courus 2007				-475'494
Intérêts courus 2008				403'450
	<b>21'000'000</b>	<b>0</b>	<b>21'000'000</b>	<b>689'603</b>
<b>Extension décharge Châtillon :</b>				
Europ. Hypothekenbank				
2002-14.06.2010, 3,7 %	7'000'000	0	7'000'000	259'000
PostFinance (anc. SwissLife)				
2002-30.05.2012, 3,92 %	3'000'000	0	3'000'000	117'600
Ext. Int. selon plan amortis.				-156'600
	<b>10'000'000</b>	<b>0</b>	<b>10'000'000</b>	<b>220'000</b>
<b>Total</b>	<b>221'770'000</b>	<b>21'490'000</b>	<b>200'280'000</b>	<b>6'874'011</b>

## **b.2 Les intérêts passifs des emprunts**

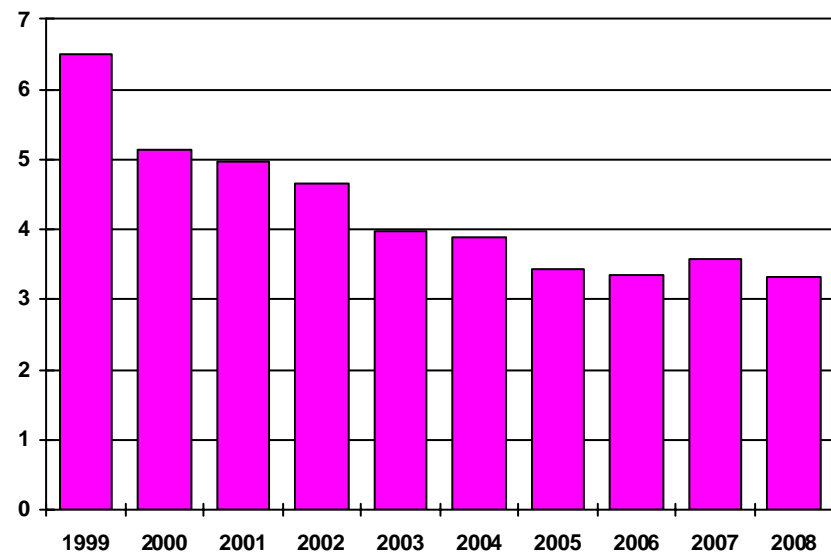
Les intérêts passifs se sont montés à Fr. 6'882'043.52 contre Fr. 6'960'600,-- au budget. A ce sujet, il faut noter que, dans le total, ne figurent plus les intérêts de la rubrique 329 "Intérêts rémunérateurs", selon les comptes par nature.

### **Charges des intérêts passifs de 1999 à 2008**

<b>Année</b>	<b>Montant</b>	<b>% des charges totales</b>
1999	11'723'977 *	6.49
2000	9'392'796	5.15
2001	8'860'967	4.96
2002	8'516'344	4.66
2003	7'840'063	3.96
2004	7'943'480	3.89
2005	7'229'858	3.42
2006	7'243'444	3.39
2007	7'296'724	3.57
2008	6'882'043	3.32

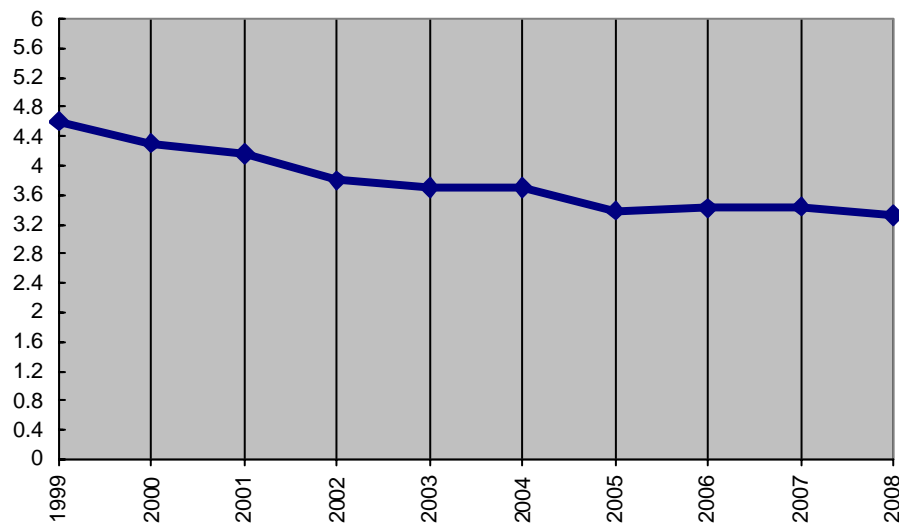
\* rattrapage d'intérêts passifs courus la première année

### **Intérêts passifs en % des charges totales**



Le graphique ci-après donne l'évolution des taux d'intérêt moyens des emprunts communaux depuis 1999. La baisse régulière est naturellement due à la consolidation d'emprunts à des taux plus bas, mais aussi à une maîtrise des investissements dans les limites fixées par le Conseil communal. L'augmentation du pourcentage 2007 est aussi due à la diminution des charges liées à la reprise par le Canton de l'Hôpital cantonal.

### Evolution de la moyenne des taux d'intérêts des emprunts communaux



#### **b.3 Les amortissements**

Les amortissements légaux ordinaires se sont montés à Fr. 8'111'765,-- contre Fr. 7'477'155.34 aux comptes 2006 et les amortissements complémentaires (notamment par les financements spéciaux, STEP, Châtillon) à Fr. 3'659'749.65 contre Fr. 3'739'542.95 aux comptes 2006.

### **V. Compte des investissements 2008**

Le compte des investissements 2008 présente une dépense brute de Fr. 10'795'261.85 et un produit net (subventions, taxes de raccordement, taxes de la nouvelle STEP et autres participations encaissées de Fr. 16'259'340,90 déduites) de Fr. 5'464'079,05.

### **1. Compte de charges**

Le résultat fait ressortir un produit net de Fr. 5'464'079,05.

Le budget 2008 (avec les crédits d'investissements votés en 2008 par le Conseil général) présentait un montant de Fr. 25'022'000,-- et la différence par rapport aux comptes provient des objets suivants qui n'ont pas été réalisés en 2008 :

Rubrique	Désignation	Comptes	Budget
430.506.09	Mesures accompagn. mise en sens unique gare (III)	0.00	600'000.00
430.506.10	Etude modérations de trafic (III)	0.00	100'000.00
520.501.89	Mesures d'accompagnements Pont de la Poya (III)	0.00	3'500'000.00
520.501.91	Place Jean Tinguely, Av. Tivoli : réaménagement (III)	0.00	2'000'000.00
520.501.92	Rue de la Grand-Fontaine : réaménagement (voté le 30.6.08)	0.00	650'000.00
530.506.18	Remplacement véhicules 2008 (voté 18.12.07)	0.00	250'000.00
612.503.53	Ecole de Pérolles : agrandissement de 4 classes (III)	0.00	2'000'000.00
613.503.27	Rue de Morat 61 : rénovation façades (voté 18.12.07)	0.00	150'000.00
618.503.23	Werkhof : aménagement (III)	0.00	1'500'000.00
620.501.07	Réaménag. place et avenue gare (III)	0.00	1'500'000.00

D'autres investissements n'ont été que partiellement réalisés ou ont coûté moins cher que prévu :

Rubrique	Désignation	Comptes	Budget
300.506.09	Achat matériel informatique et mobilier 2008 (voté 18.12.07)	442'311.65	572'000.00
520.501.90	Modération de trafic : chemin de l'école (voté 18.12.07)	3'550.00	120'000.00
520.506.06	Remplacement véhicules 2008 (voté 18.12.07)	44'600.00	180'000.00
532.501.36	Collecteurs d'évacuation des eaux 2008 (voté 18.12.07)	770'051.70	1'000'000.00
532.501.37	STEP - remplacement de commandes : installations (voté 18.12.07)	212'596.25	650'000.00
612.503.52	Étude et concours de réalisations scolaires (voté 18.12.07)	7'481.35	300'000.00
612.503.56	Centre de quartier du Schoenberg - cour d'école enfantine (voté 18.12.07)	53'690.05	100'000.00
612.503.57	École du Bourg - remplacement des fenêtres (voté 18.12.07)	189'289.00	360'000.00
618.503.27	Construction salle de spectacle (voté 08.11.05/21.05.06)	4'359'867.20	6'000'000.00
700.506.26	Extension de la fibre optique (voté 18.12.07)	47'912.25	100'000.00
1030.521.01	Extension Hôpital cantonal (Bertigny III) voté 18.12.07)	133'456.75	2'100'000.00

## 2. Compte de recettes

Les recettes d'investissements s'élèvent à Fr. 16'259'340,90 contre un budget prévoyant un montant total de Fr. 10'150'000,--.

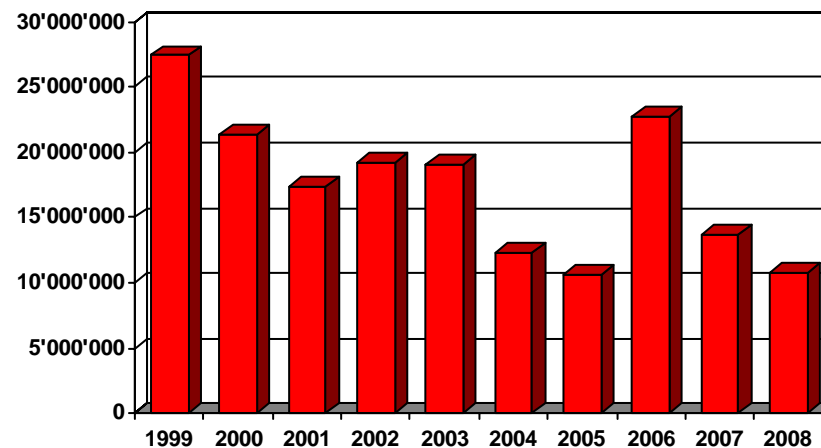
La différence entre le budget et les comptes de plus de 6,1 mio provient de l'encaissement en 2008 du solde de la vente du terrain de Ste-Thérèse pour 6 mio. Il est à noter que ce montant a été porté, selon décision du Conseil général, en amortissement de l'apport de 10,26 mio à la Caisse de pension.

## 3. Montants des investissements annuels sur les 10 dernières années

Depuis 1999, les investissements bruts se sont élevés à Fr. 174'693'898,--. Ces investissements se répartissent comme suit :

1999	Fr.	27'414'057
2000	Fr.	21'383'555
2001	Fr.	17'422'939
2002	Fr.	19'261'257
2003	Fr.	19'095'896
2004	Fr.	12'275'591
2005	Fr.	10'581'093
2006	Fr.	22'747'374
2007	Fr.	13'716'875
2008	Fr.	10'795'262
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>174'693'898</b>

### Investissements annuels bruts



Ce tableau récapitulatif démontre que les investissements bruts de 2008 sont largement inférieurs à ceux de 2007.

A la page 26, un graphique permet de comparer la situation financière de la Commune au 31 décembre 2008 avec celle au 31 décembre 2007.

	2008	2007
<b>Revenus courants</b> (revenus bruts ./ imputations internes)	186'458'306	183'475'981
<b>Charges courantes</b> (charges brutes ./ imputations internes)	186'181'501	183'473'451
<b>Excédent des recettes</b>	276'804	2'529
<b>Investissements nets</b> (bruts ./ recettes d'investissements)	-5'464'079	3'091'386
<b>Marge d'autofinancement</b> (amortissements légaux et complémentaires +/- résultat du compte de fonctionnement)	12'895'053	11'774'043
<b>Besoins en capitaux tiers</b> (investissements nets +/- résultat du compte de fonctionnement ./ amortissements)	-18'359'132	-8'682'657
<b>Intérêts passifs</b> (totalité des intérêts de la rubrique 32 des comptes par nature)	7'576'499	7'740'070

Les 4 paramètres pris en considération pour apprécier la situation financière donnent les résultats suivants :

		2008	2007
a) <b>La couverture des charges</b> (C <sub>1</sub> ) =	$\frac{\text{revenus courants} - \text{charges courantes} * 100}{\text{charges courantes}}$	0.15 %	0.001 %
b) <b>La capacité d'auto-financement</b> (C <sub>2</sub> ) =	$\frac{\text{marge d'autofinancement} * 100}{\text{revenus courants}}$	6.91 %	6.42 %
c) <b>Le financement de l'investissement net par l'emprunt</b> (C <sub>3</sub> ) =	$\frac{\text{besoins en capitaux de tiers} * 100}{\text{investissements nets}}$	-337.85 %	-280.86 %
d) <b>Le poids des intérêts passifs</b> (C <sub>4</sub> ) =	$\frac{\text{intérêts passifs} * 100}{\text{revenus courants}}$	4.06 %	4.21 %

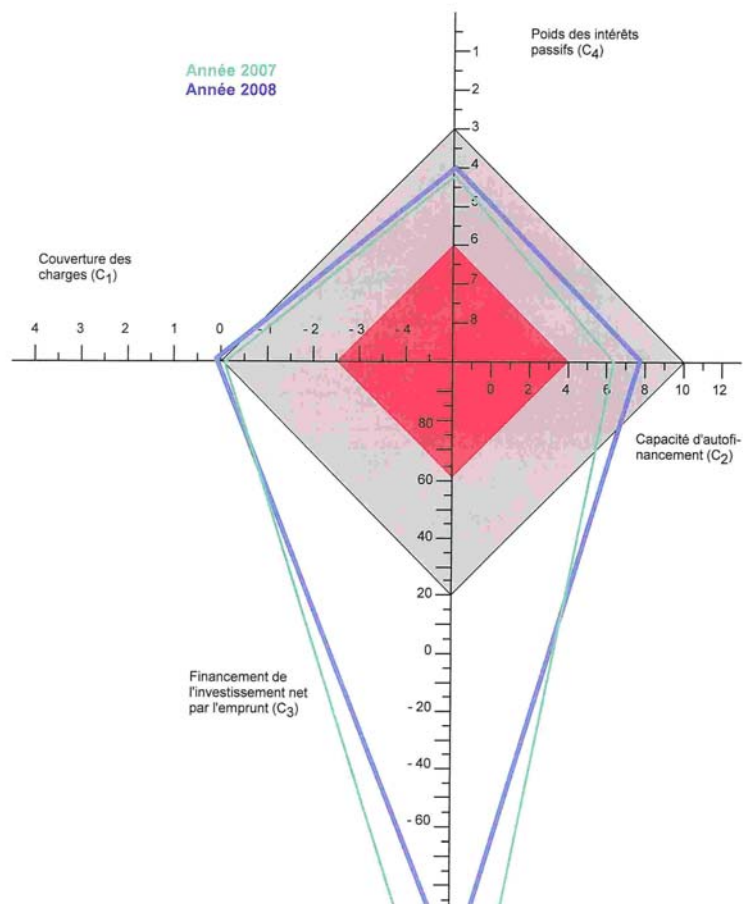
### Commentaires

La situation financière de la Ville s'est améliorée de nouveau en 2008.

Les facteurs nécessaires à un équilibre financier se trouvent donc essentiellement liés à l'amélioration des conditions structurelles qui pénalisent la Ville de Fribourg depuis de très nombreuses années, ainsi qu'à un maintien des revenus fiscaux permettant de couvrir l'évolution inéluctable des charges.



## Représentation graphique des indicateurs



## VI. Analyse

En 1998, il y a 10 ans, tous les impôts confondus apportaient 97 mio à la Ville pour couvrir 150,5 mio de charges. Il fallait donc 52,5 mio d'autres recettes pour équilibrer les comptes.

En 2008, ces mêmes impôts amènent 120 mio à la Ville pour couvrir 186 mio de charges. Il faut donc aujourd'hui 66 mio d'autres recettes pour équilibrer les comptes.

En 10 ans, les revenus des impôts ont crû de 23,71 %, alors que les charges ont aussi crû de 23,59 %.

Cependant, à l'intérieur de ces charges, les remboursements au Canton de Fribourg (rubrique 351) ont augmenté de 28,08 %, (y compris la diminution, en 2007, liée à la reprise du RHF par le Canton), alors que les charges du personnel (rubrique 301) n'ont augmenté que de 17,32 % (y compris la professionnalisation des accueils extrascolaires en 2002).

Ces analyses sur 10 ans démontrent de manière évidente que des efforts importants en ce qui concerne le propre ménage à l'interne de la Commune ont été faits pour compresser les charges du personnel. Malheureusement, ces efforts ont été annihilés notamment par les montants toujours plus importants exigés par le respect des dispositions légales cantonales.

Le discours du Conseil communal reste donc invariable :

1. il est absolument indispensable d'obtenir plus d'équité en ce qui concerne la répartition des charges entre le Canton et les communes.
2. il est absolument indispensable, en outre, d'obtenir davantage d'équité dans le contexte de la péréquation financière entre les communes.

Malgré tous ces éléments structurels, le Conseil communal constate avec satisfaction le passage au vert de plusieurs signaux financiers.

Ainsi, la dette par habitant, calculée selon la méthode du Service des communes, passe par exemple de Fr. 4'198,-- au 31.12.2007 à Fr. 3'535,-- au 31.12.2008, ce qui est réjouissant.

Cependant, la crise financière mondiale, et ses effets sur la situation économique annoncent de gros nuages pour l'ensemble des finances publiques.

Le budget 2009 en a tenu compte dans la mesure des connaissances au moment de son établissement. A plus long terme il est à ce jour très difficile de savoir toutes les répercussions de cette crise profonde.

Aujourd'hui, partout à travers le monde, les théories économiques keynésiennes refont surface pour demander aux pouvoirs publics de contrer le plus possible les effets négatifs de la crise économique.

Le Conseil communal fera tout son possible pour trouver dans ce contexte extrêmement perturbé des solutions permettant à la collectivité publique locale de poursuivre ses missions et ses objectifs à moyen terme.

## **VII. Rapport sur le résultat des comptes des Services industriels**

Le compte de fonctionnement des Services industriels de la Ville de Fribourg (S.I.) boucle avec un excédent de recettes de Fr. 59'531,10 et se décompose ainsi :

	<u>Budget</u>	<u>Comptes</u>
Résultat d'exploitation	376'930	1'036'350
./. attribution à réserve	283'000	941'000
./. attribution à réserve projet eau	37'000	35'819
Excédent de recettes	56'930	59'531

Par rapport au budget 2008, le résultat s'améliore d'environ Fr. 660'000,--.

Abstraction faite de l'attribution aux réserves et des imputations internes, le total des recettes se monte à Fr. 10'819'446,-- supérieur de Fr. 847'266,-- aux prévisions budgétaires.

Sur les mêmes bases, les coûts nets atteignent Fr. 9'783'096,--, supérieurs de Fr. 187'846,--.

Les points importants qui expliquent cette amélioration sont les suivants :

- l'augmentation des ventes d'eau (+ Fr. 120'000,--);
- la facturation plus importante des mandats de gestion aux communes (+ Fr. 70'000,--);
- la facturation plus élevée des activités générées par Frigaz (+ Fr. 180'000,--);
- une augmentation des recettes des installations pour tiers (+ Fr. 82'000,--);
- des salaires moins importants (- Fr. 40'000,--);
- une baisse des coûts du parc de véhicules (- Fr. 40'000,--).

De plus des recettes non budgétisées ont été comptabilisées en 2008 pour un montant de 260'000,-- (ECAB : 95'000,-- , CSS : 35'000,--, variation de stock : 129'000,--). Au niveau des coûts, des dépenses de personnel temporaire non budgétisées (+120'000,--) sont entièrement facturées à Frigaz.

Les comptes de l'exercice 2008 en relation avec le budget ont été influencés par les facteurs significatifs suivants :

Sur le plan administratif :

- aux économies réalisées sur les intérêts versés à des tiers moins importants de Fr. 47'000,--, s'ajoutent des recettes supérieures de Fr. 35'000,-- de produits divers de la CSS et des intérêts actifs pour Fr. 5'000,--.

Sur le plan du personnel :

- l'excédent de charges (+Fr. 120'000,--) provient de l'engagement de personnel temporaire nécessaire pour remplir le mandat de Frigaz dans la construction de réseaux. Ces coûts sont entièrement refacturés à Frigaz;
- une diminution de charges avec des salaires moins importants (-Fr. 40'000,--) due principalement au report d'un engagement.

Sur le plan des équipements :

- la diminution de charges provient essentiellement d'une diminution des frais de téléphonie suite à un changement d'opérateur.

Sur le plan des véhicules :

- la diminution de charges (-Fr. 40'000,--) provient principalement d'une baisse des primes d'assurance due au regroupement des contrats d'assurance avec ceux de la Ville de Fribourg. De plus, les véhicules ne sont plus assurés en casco complète.

Sur le plan des immeubles :

- l'augmentation de charges (+Fr. 20'000,--) provient de coûts d'entretien non budgétés pour l'installation de compteurs de chaleur, la programmation des stores pour l'hiver, l'entretien de la toiture et le nettoyage de l'ensemble des vitres des bâtiments. Ces charges sont répercutées proportionnellement sur Frigaz.

Sur le plan de l'exploitation :

- abstraction faite de l'eau pour les fontaines publiques et des imputations internes, les charges sont supérieures de Fr. 88'000,-- par rapport au budget. Cette augmentation est essentiellement due à la dernière étape du rattrapage de l'entretien des compteurs, terminée en 2008, qui n'avait pas été budgétisée;
- en ce qui concerne les recettes, les ventes d'eau de 5'364'500 m<sup>3</sup> sont supérieures au budget qui était de 5'300'000 m<sup>3</sup>. Cette augmentation provient principalement des livraisons au Consortium plus importantes que prévu;
- L'augmentation des revenus des mandats de gestion des réseaux d'eau des communes de Corminboeuf, Givisiez et Villars-sur-Glâne, budgétisée avec précaution et le début du mandat de Chésopelloz non budgétisé ainsi que des travaux supplémentaires exécutés pour le Consortium contribuent à l'amélioration des recettes de Fr. 70'000,--.

Sur le plan des réseaux :

- grâce aux opportunités et aux synergies avec d'autres services, il a été possible d'assainir davantage de réseaux que ce qui était prévu au budget, conformément au plan directeur;

- au niveau des recettes, suite à la vente du stock des SIF à Frigaz, décidée fin 2007, pour des raisons d'optimisation, la réévaluation de la valeur du compte a créé un gain de Fr. 129'000,--. De plus, des subventions de l'ECAB pour un montant de Fr. 95'000,-- améliorent encore ce poste.

Sur le plan des installations :

- les renouvellements ou installations de raccordements privés donnent un résultat supérieur de Fr. 82'000,-- à ce qui avait été budgété.

Sur le plan des amortissements :

- les amortissements sont conformes au budget.

Après attribution de Fr. 941'000,--, la réserve pour fluctuation du prix de l'eau se monte à Fr. 2'951'150,-- à fin 2008.

-----  
*Le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver les comptes 2008 de la Ville de Fribourg et ceux des Services industriels, tels qu'il les a arrêtés.*  
-----

-----  
Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

**Le Syndic :**

**La Secrétaire de Ville :**

**Pierre-Alain Clément**

**Catherine Agustoni**

Annexe : un projet d'arrêté

( Projet )

## Article 2

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 46, du 21 avril 2009;
- le rapport de l'organe de révision;
- le rapport de la Commission financière,

**a r r ê t e :**

### Article premier

1. Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2008 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des charges	Fr.	207'174'016.58
Total des revenus	Fr.	207'450'821.52
<b>d'où un excédent de revenus de</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>276'804.94</u></b>

2. Les comptes des Services Industriels pour 2008 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des revenus	Fr.	13'181'740.09
Total des charges	Fr.	13'122'208.99
<b>d'où un excédent de revenus de</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>59'531.10</u></b>

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :

Le Secrétaire de Ville-adjoint :

Eva Heimgärtner

André Pillonel

